

Les chiffres de la retraite de la Fonction Publique

(Chiffres Dress, rapport fonction publique 2009, PLF 2010 et COR)

Nombre de retraités en 2008

15 millions de retraités

Nombre de retraités de droit direct (hors réversion)

Fonction publique d'État civile : 1 306 000

Fonction publique d'État militaire : 350 000

CNRACL : 758 000

IRCANTEC 1 459 000 (pour des durées souvent courtes)

Aspects financiers en 2008

Retraites: 251 milliards d'euros soit 12,9% du PIB

180 milliards pour les régimes de base et spéciaux (dont celui des fonctionnaires)

65 milliards pour les régimes complémentaires obligatoires

6 milliards pour les régimes supplémentaires facultatifs et l'épargne retraite (PERP, PERCO, PREFON,...)

La répartition est ultra majoritaire : plus de 95 %

- Dépenses pensions civiles hors la Poste et France Telecom : 27 milliards

- Dépenses La Poste et France Telecom : 5,5 milliards

- Recettes La Poste et France Telecom : contributions de France Telecom et de la Poste, établissement de
- la soulte France Telecom et contribution exceptionnelle (soulte) de la Poste soit 4,24 milliards en 2008

mais 3,3 milliards seulement en 2010. Le prix de la privatisation de la Poste et France Telecom c'est une charge croissante des retraites des fonctionnaires de la Poste et France Telecom pour le budget de l'Etat, avec une dépense nette de 1,3 milliard en 2008 et de plus de 2 milliards en 2010.

- Dépenses pensions militaires 8,7 milliards

- dépenses CNRACL : 12,5 milliards de prestations en 2008

Cotisations

Cotisation globale salariés et employeurs recalculée par le COR :

Etat : 46 %

CNRACL : 25 %

Privé : 30 %

Pas de prise en compte des primes dans le calcul de la retraite hors Erafp. Moyenne de primes pour l'Etat en 2009 : 23 % (chiffres Service des retraites de l'Etat).

Pension moyenne

Pension moyenne 1122 € en 2008 (hors droits dérivés majorations et minimum vieillesse)

Pension de droit direct (hors réversion)

hommes: 1426 €

femmes : 825 €

La pension moyenne de droit direct des femmes représente 58% de celle des hommes en 2008
 En 2008 la pension mensuelle moyenne brute du « stock » de pensionnés fonctionnaires est de :
 Etat : 1716 €
 FP Territoriale : 1069 €
 FP Hospitalière : 1199 €
 FPT + FPH : 1131€
 militaires : 1275 €

Bénéficiaires d'une pension de droit direct en paiement en 2008

Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit direct : 1122 €
 Hommes : 1426 €
 Femmes : 825 €
 Pourcentage pension femme/homme : 58%

Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit direct des fonctionnaires (dont majoration)

	Hommes	Femmes	Pourcentage
Etat hors la Poste et France Telecom	2170	1788	82 %
Territoriale	1310	1097	84 %
Hospitalière	1403	1235	88 %

Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit direct des fonctionnaires

Etat hors la Poste et France Telecom : 1952
 Territoriale : 1191
 Hospitalière : 1235

Différence entre fonctionnaires (dont majoration) et moyenne des retraités (hors majoration)

	Hommes	Femmes	Pourcentage
Etat hors la Poste et France Telecom	+ 744	+ 963	+ 24 %
Territoriale	- 116	+ 272	+26 %
Hospitalière	- 23	+ 410	+ 30 %

Les retraites des fonctionnaires d'Etat paraissent très supérieures à la moyenne nationale.

Mais il faut tenir compte du fait que plus de la moitié des fonctionnaires partant en retraites

sont cadres (catégorie A) du fait des 800.000 enseignants. C'est une proportion de cadres trois fois plus importante que dans la population salariée totale. Il est donc tout à fait normal que les retraites comme les salaires des fonctionnaires d'Etat soient en moyenne plus élevées que pour l'ensemble des salariés du pays (l'indice moyen à la liquidation de la pension est l'indice 598 pour l'Etat mais seulement l'indice 432 dans la territoriale et l'hospitalière)

Les fonctions publiques territoriales et hospitalières ont une répartition par qualification des emplois (catégories A, B, C) proche de celle l'ensemble des salariés.

Les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers paraissent légèrement supérieures à la moyenne nationale. Mais elles sont surévaluées car les chiffres présentés pour les fonctionnaires comportent l'ensemble des avantages de droit direct dont les majorations. En particulier les agents de la territoriale ont des pensions inférieures à la pension moyenne en France. Ces données permettent cependant de faire la comparaison entre les retraites des hommes et des femmes Les retraites des fonctionnaires sont parfaitement comparables aux retraites moyennes servies dans le pays. Contrairement à ce qu'avance la propagande gouvernementale, elles ne sont ni très supérieures, ni très généreuses.

On voit très clairement que les retraites masculines des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont inférieures aux retraites moyennes.

Par contre les différences entre les retraites des femmes fonctionnaires et les retraites féminines moyennes sont spectaculaires. Les retraites des femmes fonctionnaires représentent toujours plus de 80 % des retraites masculines, ce qui reste trop important mais est très supérieur aux 58 % des retraites féminines moyennes.

Pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, qui ont les qualifications les plus proches du secteur privé, c'est près de 300 à 400 euros en plus de la moyenne nationale dont les femmes fonctionnaires bénéficient.

Le seul « pseudo-privilège » des agents de la fonction publique, ce sont les femmes fonctionnaires qui l'ont, c'est celui de subir une moins grande inégalité de salaire, de carrière et donc de pension que dans le secteur privé.

Il y a effectivement une grande inégalité entre le public et le privé, c'est celle qui est en faveur des femmes du public. C'est une inégalité très positive, qui n'a rien à voir avec une inéquité, puisqu'elle montre au secteur privé qu'il est possible d'avoir une politique moins inégalitaire entre hommes et femmes.

Rapprocher dans ces conditions le public et le privé c'est d'abord dégrader la situation des femmes et baisser les pensions des futures retraitées.